



HAL
open science

Lectures : Fragments de littérature française sur le droit

Jean-Sylvestre Bergé

► **To cite this version:**

Jean-Sylvestre Bergé. Lectures : Fragments de littérature française sur le droit. Recueil Dalloz, 2023, 01, pp.18. <halshs-03932863>

HAL Id: halshs-03932863

<https://shs.hal.science/halshs-03932863v1>

Submitted on 22 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Titre :

Fragments de littérature française sur le droit

Résumé :

Juriste, universitaire et haut fonctionnaire en Belgique, Jean-Pol Masson nous offre, quinze ans après une première parution, un ouvrage foisonnant et saisissant sur le droit dans la littérature française.

J.-P. Masson, *Le droit dans la littérature française*, 2^{ème} édition, Larcier, collection Petites Fugues, 2022, 741 p., ISBN 978-2-8079-3290-6

Compte rendu :

Très étudiés depuis plus d'un siècle de l'autre côté de l'Atlantique, avec des approches qui ont fortement évolué depuis les origines du mouvement « droit et littérature », les rapports entre les deux disciplines font l'objet d'une attention de plus en plus nourrie sur le vieux continent, depuis une vingtaine d'années.

Il y a bien des manières de s'approprier ce type de regard croisé : la littérature saisie par le droit, le droit comme littérature ou encore le droit dans la littérature.

Jean-Pol Masson, juriste, ancien professeur à l'Université Libre de Bruxelles spécialiste de droit des personnes et ancien haut fonctionnaire à la Cour de comptes de Belgique, entend puiser dans la littérature française toute une série de fragments sur le droit. Des œuvres de près de 150 auteurs constituent ainsi le corpus d'un travail qui se présente moins comme une recherche académique que comme une vision pédagogique et ordonnée de la manière dont le droit est amené, décrit, analysé par des écrits qui sont *a priori* étrangers au monde des juristes.

Le style retenu par l'auteur a quelque chose de déconcertant. Les citations, parfois assez longues, y sont légion et les commentaires de l'auteur sont souvent placés en second plan. Des passages entiers sont proposés au lecteur sans justification d'un fil conducteur « littéraire » (choix de l'auteur, du genre littéraire, de l'œuvre).

À vrai dire, l'objet de cet ouvrage n'est pas de disséquer de manière systématique et exhaustive la littérature sur le droit. Son ambition est de mettre au jour toute une série de regards qu'une littérature non juridique, choisie au gré des préférences de l'auteur, est à même de porter sur le droit. Il s'agit donc de recevoir ce travail comme une forme de ce que l'on pourrait appeler une

anthologie fragmentée et commentée dont le plus grand mérite est d'offrir un regard extérieur qui renseigne les juristes sur l'univers « droit ».

Trois parties forment la structure de l'ouvrage. La première porte assez logiquement sur « les acteurs » du droit. Littérature et droit ont leurs personnages et c'est naturellement vers eux que l'auteur se tourne en premier. La deuxième partie se concentre sur « la scène et la mise en scène » du droit. Le droit comme la littérature doivent « prendre place » (traduit d'une expression assez souvent utilisée en anglais : « taking place ») pour exister. La troisième partie porte sur « le répertoire », ce qui renvoie, pour le droit, à nos spécialités (ce que nous appelons souvent pompeusement « nos disciplines ») et à nos objets.

La liste des sous-entrées (chapitres assortis de titres noyés, plus de 300) offre à elle seule une compréhension saisissante du droit par la littérature. Pour n'en retenir qu'une seule, voici ce que l'on trouve sous la bannière des « avocats » (pp. 135-190) : leur rôle, l'ordre, le bâtonnier, la politique, la déformation professionnelle, le secret professionnel, les honoraires, les femmes, les stagiaires, les très vieux, les relations avec les magistrats, les clients, les témoins, les jalousies, les ridicules, les bons, les malhonnêtes, les canailles, les ambigus, les peu talentueux, ignorants, peu zélés, leur vie privée, leurs accessoires et décors... Combien de ces termes n'auraient pas leur place dans les tables d'un manuel sur la profession d'avocat ? L'auteur, juriste de formation et de métier, s'autorise, pour parler d'un acteur majeur du droit, d'autres mots que ceux du droit. S'il y parvient, c'est par la littérature !

Prenons enfin comme exemple d'enchaînement littéraire, les développements proposés par l'auteur sur « La loi » (pp. 483-500). Sont passés en revue les thèmes sur l'origine de la loi (« misérablement humaine » Coignard), la nécessité des lois écrites, préférées aux coutumes (une époque charnière, Voltaire), la nécessité d'observer la loi (ils sont nombreux à l'écrire : Voltaire, Montaigne, Rotrou, Diderot, Montesquieu, Martin du Gard, Hugo, Anatole France, Darien, Ramuz), la critique des lois mal faites (« les lois imparfaites » de Voltaire, celles à travers lesquelles les puissants « passent » selon Rabelais, celles « faites par des sots » selon Montaigne ou « des hommes bornés » selon Montesquieu), la dénonciation des lois devenues inadaptées (Voltaire « Quand les temps ont sensiblement changé, il y a des lois qu'il faut changer »), de leurs lacunes et limites (Barrès « Un état d'esprit, non les lois, voilà ce que réclame le monde »), etc.

Pour terminer, nous voudrions souligner que ce travail ouvre aussi bien le droit vers l'extérieur, qu'il permet à cet extérieur de s'ouvrir au droit. C'est véritablement un livre à double usage. Pour les juristes, il permet, comme cela a été dit, une mise à distance de l'objet « droit », c'est-à-dire une forme de décentrement, indispensable à toute analyse critique sur le droit. Mais pour

les spécialistes de littérature, il offre également une topographie parfaitement claire du droit (index des termes juridiques en fin d'ouvrage et explications sur le droit tout au long des analyses). Tout cela dans un seul ouvrage, ce n'est pas si fréquent.

Jean-Sylvestre Bergé